BP Responsable d'Entreprise Hippique

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bpreh.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Évaluation de la capacité BC 02 : assurer le fonctionnement courant et définir les évolutions de l'entreprise hippique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-REH-EP1 • Durée : **3 h** • Coefficient : **1,0**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d'une modification de tarif (3 questions) **Page 3**

2. Analyse managériale et stratégique (3 questions) **Page 5**

3. Analyse économique et financière du projet (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet associé **(PDF) :** https://bpreh.fr/assets/annales/bp-reh/Suivi technico-économique et stratégie d'évolution/2026/BP Responsable d'Entreprise Hippique - Suivi technico-économique et stratégie d'évolution - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse juridique d’une modification de tarif

La SARL Les Écuries du Val d’Or envisage de faire passer de 465 € à 490 € le tarif mensuel de pension de M. Renaud, dont le contrat en cours ne prévoit aucune clause de révision. Le client refuse cette hausse, motivée par le coût du fourrage, et l’analyse doit s’appuyer sur les règles du Code civil et les éléments du contrat.

Qualification des faits et problème de droit

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit sous forme de question. Distinguez le contrat en cours de la proposition de modification du tarif.

Le 1er septembre 2025, la SARL et M. Renaud ont conclu un contrat de pension d’un an, renouvelable, au prix de 465 € par mois. Ce contrat est en cours et ne prévoit aucune révision tarifaire. Le courriel du 15 mai 2026 proposant un prix de 490 € constitue une demande de modification, refusée par M. Renaud : aucun avenant n’a été conclu. **Problème de droit :** la gérante peut-elle imposer cette hausse pendant l’exécution du contrat ?

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le contrat en cours fixe le prix à 465 € ; la proposition de hausse à 490 € a été refusée.

Règles de droit applicables

Question 1.2. À partir des DT 1 et DT 2, présentez les règles de droit applicables. Expliquez la portée de la force obligatoire du contrat et les conditions dans lesquelles un changement important de circonstances peut ouvrir une renégociation.

Selon l’article 1103 du Code civil, le contrat légalement formé s’impose aux parties. L’article 1193 prévoit qu’il ne peut être modifié que par leur accord mutuel ou dans les cas prévus par la loi. L’article 1104 impose la bonne foi. L’arrêt Canal de Craponne illustre historiquement la force obligatoire du contrat, mais doit être lu à la lumière du droit actuel. L’article 1195 permet de demander une renégociation si un changement imprévisible lors de la conclusion rend l’exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n’en avait pas accepté le risque. Celle-ci doit continuer d’exécuter ses obligations pendant la renégociation. En cas d’échec, les parties peuvent convenir de résoudre le contrat ou de demander ensemble son adaptation au juge ; sans accord dans un délai raisonnable, l’une peut demander au juge de le réviser ou d’y mettre fin.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La modification exige un accord, sauf si les conditions strictes de l’imprévision de l’article 1195 sont réunies.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Application et résolution du cas

Question 1.3. Appliquez les règles aux faits et concluez sur la possibilité, pour la gérante, d'imposer le tarif de 490 € à M. Renaud. Indiquez les démarches juridiquement adaptées qu'elle peut entreprendre et les conséquences d'un désaccord persistant.

Le prix convenu est de 465 € par mois et aucune clause ne permet sa révision en cours de contrat. M. Renaud a refusé la hausse : en application de l'article 1193, la gérante ne peut donc pas lui imposer 490 €. La hausse du fourrage peut justifier une proposition de renégociation, mais ne suffit pas, à elle seule, à établir les conditions de l'article 1195. La gérante peut négocier de bonne foi et formaliser tout accord par avenant ; les obligations actuelles restent applicables pendant la démarche. En cas d'échec, les parties peuvent convenir de mettre fin au contrat ou saisir ensemble le juge pour son adaptation. Après un délai raisonnable sans accord, l'une peut demander au juge de réviser le contrat ou d'y mettre fin. Une facturation supérieure au prix convenu expose la gérante aux recours prévus à l'article 1217.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le tarif de 465 € reste applicable. La gérante ne peut facturer 490 € sans accord ou décision judiciaire.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Analyse managériale et stratégique

La gérante souhaite consolider le positionnement de l'écurie sur une pension de qualité tout en étudiant l'aménagement de huit places supplémentaires. Le diagnostic porte sur l'entreprise, son environnement, les attentes des propriétaires et le projet, sans ajouter de faits non fournis au dossier.

Diagnostic externe PESTEL

Question 2.1. À partir du DT 2, identifiez et expliquez quatre facteurs externes pertinents au moyen du modèle PESTEL. Pour chacun, indiquez s'il constitue principalement une opportunité ou une menace pour l'entreprise.

Facteur PESTEL	Élément du dossier	Effet principal
Économique	Hausse annoncée de 18 % du prix du fourrage	Menace : augmentation des coûts
Économique	Six demandes supplémentaires recensées	Opportunité commerciale, à confirmer
Socioculturel	Importance accordée au bien-être, aux installations et aux paddocks	Opportunité pour l'offre qualitative
Légal	Vérifications administratives et réglementaires requises	Menace : conformité à sécuriser

Ces facteurs relèvent de l'environnement externe et éclairent la décision d'extension. Les demandes recensées sont des marques d'intérêt, non des engagements : elles ne garantissent donc pas le remplissage. De même, la hausse du fourrage est annoncée pour le prochain renouvellement, mais sa durée et les possibilités de changer de fournisseur ne sont pas précisées. L'opportunité commerciale doit ainsi être confrontée aux coûts et aux exigences réglementaires.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les attentes des propriétaires et les demandes recensées offrent un potentiel, tandis que la hausse du fourrage et les vérifications réglementaires sont des risques à maîtriser.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Diagnostic SWOT

Question 2.2. Complétez le DR 1 avec au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces, toutes appuyées par une donnée ou une information du dossier. Expliquez le lien entre ces éléments et le projet d'extension.

Catégorie	Éléments du dossier	Conséquence stratégique
Force	95 % d'occupation moyenne sur 32 places	Activité actuelle bien remplie
Force	Suivi quotidien, paddocks et relation régulière avec les propriétaires	Différenciation à préserver
Faiblesse	Financement des 48 000 € non arrêté	Financer le projet avant engagement
Faiblesse	Étude technique de faisabilité et autorisation d'urbanisme absentes du dossier	Projet encore insuffisamment préparé
Opportunité	Six demandes supplémentaires recensées	Débouché possible à convertir en engagements
Opportunité	Attentes des propriétaires concernant le bien-être et l'accès aux paddocks	Positionnement cohérent avec la demande
Menace	Hausse annoncée de 18 % du prix du fourrage	Risque d'érosion de la marge
Menace	Vérifications réglementaires applicables au site	Risque de délai ou de contrainte sur l'extension

Les forces et opportunités confortent la cohérence d'une extension qui prolonge l'offre qualitative. Toutefois, les six demandes ne sont ni des contrats ni des acomptes. L'investissement ne doit donc pas être engagé avant d'avoir confirmé la demande, sécurisé le financement et vérifié la faisabilité technique et réglementaire. La hausse du fourrage doit également être intégrée au suivi de la marge.

DR 1 complété : diagnostic SWOT

Catégorie	Éléments du dossier	Conséquence stratégique
Forces	95 % d'occupation	Activité bien remplie
Forces	Suivi quotidien, paddocks	Différenciation à préserver
Faiblesses	Financement non arrêté	Sécuriser les 48 000 €
Faiblesses	Faisabilité non établie	Étude et autorisation à obtenir
Opportunités	Six demandes recensées	Confirmer les engagements
Opportunités	Attentes : bien-être, paddocks	Offre en adéquation
Menaces	Fourrage : hausse de 18 %	Risque sur la marge
Menaces	Règles du site à vérifier	Risque de délai ou contrainte

Les éléments inscrits doivent être justifiés par une information du dossier.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le projet correspond au positionnement et à une demande potentielle, mais exige une demande confirmée, un financement sécurisé et des vérifications techniques et réglementaires.

Choix et préconisations

Question 2.3. Analysez les choix envisagés par la gérante concernant le positionnement de l'écurie, l'augmentation du tarif contractuel et l'aménagement de huit places. Formulez deux préconisations hiérarchisées, précisez leurs conditions de mise en œuvre et indiquez un indicateur de suivi pour chacune.

Le suivi quotidien, les paddocks et la relation avec les propriétaires fondent un positionnement qualitatif cohérent avec leurs attentes. La hausse de 465 € à 490 € ne peut pas être imposée au client en cours de contrat : le prix convenu reste applicable sans accord de modification. L'extension de huit places peut soutenir le développement, mais les demandes ne sont pas fermes et le financement n'est pas arrêté.

1. **Priorité 1 :** préserver la relation contractuelle, maintenir le tarif convenu et discuter d'un éventuel nouveau tarif pour une prochaine période dans un cadre contractuel clair. Indicateur : taux de renouvellement des pensions.
2. **Priorité 2 :** conditionner l'extension à la confirmation de la demande, au financement des 48 000 €, à l'étude technique et aux vérifications réglementaires. Indicateur : taux d'occupation des nouvelles places.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ne pas imposer la hausse en cours de contrat. Préserver l'offre qualitative et ne lancer l'extension qu'après confirmation de la demande, financement et vérifications nécessaires.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Analyse économique et financière du projet

Les données de l'exercice 2025 et les hypothèses d'extension servent à étudier la rentabilité de l'entreprise et la contribution économique du projet. Les calculs portent sur les marges, les seuils d'activité, une occupation moyenne de six places et les limites à prendre en compte avant la décision.

Rentabilité de l'exercice 2025

Question 3.1. Calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables, le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires et la marge de sécurité en euros. Présentez les formules et interprétez brièvement les résultats.

Marge sur coûts variables : 420 000 - 168 000 = **252 000 €**. Taux de marge : 252 000 / 420 000 = **60 %**. Seuil de rentabilité : 220 000 / 0,60 = **366 666,67 €**. Marge de sécurité : 420 000 - 366 666,67 = **53 333,33 €**. Le chiffre d'affaires dépasse donc le seuil de rentabilité de 53 333,33 €. Cela concorde avec le résultat simplifié positif de 32 000 € indiqué pour l'exercice 2025. Ces indicateurs décrivent l'activité annuelle selon les données simplifiées fournies.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marge sur coûts variables : 252 000 € ; taux : 60 % ; seuil de rentabilité : 366 666,67 € ; marge de sécurité : 53 333,33 €.

Calculs relatifs au projet

Question 3.2. Pour six places occupées, calculez le chiffre d'affaires annuel prévu, les charges variables annuelles et la contribution annuelle du projet après déduction des charges fixes supplémentaires. Déterminez le nombre moyen de places occupées nécessaire pour couvrir ces charges fixes, avec une contribution unitaire mensuelle de 480 € moins 290 €, et arrondissez au centième.

À six places occupées toute l'année, le chiffre d'affaires prévu est de 6 × 480 × 12 = **34 560 €**. Les charges variables s'élèvent à 6 × 290 × 12 = **20 880 €**. Après déduction des charges fixes supplémentaires de 12 000 €, le solde annuel du projet est de **1 680 €**. La contribution mensuelle par place est de 480 - 290 = 190 €. Le seuil d'occupation moyen est donc 12 000 / 190 / 12 = 5,263..., soit **5,26 places** au centième. Le projet couvre ces charges fixes à six places, selon les hypothèses retenues.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Chiffre d'affaires annuel : 34 560 € ; charges variables : 20 880 € ; solde après charges fixes : 1 680 € ; seuil : 5,26 places.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Conclusion sur la viabilité

Question 3.3. Au vu des calculs et du dossier, donnez une conclusion argumentée sur la viabilité économique du projet dans l'hypothèse d'une occupation moyenne de six places. Citez une limite de l'étude ou une donnée à vérifier avant la décision définitive.

Dans l'hypothèse de six places occupées toute l'année, le projet dégage un solde annuel positif de **1 680 €**, supérieur au seuil de couverture de **5,26 places**. La rentabilité calculée est donc positive, mais faible et conditionnelle. Les six demandes recensées ne garantissent pas une occupation effective ; de plus, le calcul exclut les frais financiers, car le financement de l'investissement de 48 000 € n'est pas arrêté. Avant la décision, sécuriser autant que possible les réservations et établir le plan de financement. Vérifier aussi l'incidence de la hausse annoncée de 18 % du fourrage et les autorisations et la faisabilité technique du projet.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le projet est légèrement rentable à six places occupées, mais sa viabilité reste incertaine. Sécuriser la demande, le financement, les coûts du fourrage et les validations réglementaires et techniques avant d'investir.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve du BP Responsable d'entreprise hippique, Édition 2026, porte le code FV-ENT-REH-EP1 et dure 3 h. Le pied de page indique un coefficient 1,0, tandis que le sujet précise qu'aucun coefficient national n'est publié pour cet intitulé. À partir du cas des Écuries du Val d'Or, elle évalue l'analyse juridique, le diagnostic stratégique et l'étude économique d'une extension.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les contrats légalement formés s'imposent aux parties et ne se modifient, en principe, que par consentement mutuel ou dans les cas prévus par la loi.
- L'imprévision suppose un changement imprévisible rendant l'exécution excessivement onéreuse; elle peut ouvrir une renégociation, pendant laquelle les obligations continuent d'être exécutées.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires moins charges variables; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables divisée par chiffre d'affaires.
- Seuil d'occupation moyen en places = charges fixes annuelles supplémentaires divisées par la contribution mensuelle unitaire, puis par 12.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer le contrat en cours de la proposition de modification et vérifier l'existence d'une clause de révision ou d'un avenant accepté.
- Séparer les facteurs internes des facteurs externes et justifier chaque élément du SWOT par une information précise du dossier.
- Présenter les calculs, formules, unités et interprétations; respecter les hypothèses et l'arrondi au centième demandé.
- Ne pas assimiler les demandes d'intérêt à des engagements d'occupation; vérifier les autorisations, la faisabilité et le financement du projet.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires ?

Soustrayez les charges variables du chiffre d'affaires pour obtenir la marge sur coûts variables. Divisez cette marge par le chiffre d'affaires pour obtenir le taux, puis divisez les charges fixes par ce taux.

Q : La hausse du prix du fourrage permet-elle de modifier automatiquement le tarif du contrat ?

Non. Sans clause de révision ni accord du client, le prix contractuel reste applicable. L'imprévision exige un changement imprévisible rendant l'exécution excessivement onéreuse, et permet d'abord de demander une renégociation.

Q : Comment répartir les trois heures entre les parties de l'épreuve ?

Le sujet totalise 20 points : 7 pour chaque première partie et 6 pour la troisième. Répartissez le temps en fonction de ces poids et gardez quelques minutes pour vérifier calculs, justifications et document réponse.

Q : Quels critères le jury attend-il pour le diagnostic et les préconisations ?

Appuyez chaque élément sur une information du dossier et classez-le correctement. Reliez le diagnostic au projet, puis hiérarchisez deux préconisations en précisant leurs conditions de mise en œuvre et un indicateur de suivi pour chacune.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://bpreh.fr/assets/annales/bp-reh/Suivi technico-économique et stratégie d'évolution/2026/BP Responsable d'Entreprise Hippique - Suivi technico-économique et stratégie d'évolution - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Responsable d'Entreprise Hippique : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.